Réunion du Comité Consultatif Communal
11 décembre 2023 - 20h30

Présents :

Présentation de la démarche du projet école - Avancement

> **Annexe :** Présentation faite par Anne-Catherine LAFARGE, Maire de Marsat

Retour des participants :

- Y-aura t il du nouveau bâti pour ce projet ?

Oui, éventuellement un nouveau bâtiment pour la cantine et un élargissement de l'espace de l'école au delà de l'espace actuel.
L'architecte qui répondra à l'AMO sera libre de faire des propositions au regard du cahier des charges préalablement défini.

Précision de Marie BOSSE : Priorité au principe d'inclusion de la cantine dans les locaux de l'école.
Plusieurs scénario sont donc possibles, et des projets architecturaux ont permis d'ouvrir les différentes possibilités (Accessibilité du 1er étage par exemple).

- Retour sur l'importance du choix effectué de la conservation du bâtiment principal

- Que deviendra le Préau actuel ? Sera-t-il conservé ?

La conservation du préau n'est pas fondamentale mais le choix d'un espace de cour suffisant et plus grand est fait. Dans ce cas le préau pourrait être déplacé, adapté. L'idée générale est l'accessibilité des bâtiments les uns aux autres. C'est le travail effectué par le comité de pilotage qui définit des priorités du projet.

- La cantine actuelle fera-t-elle partie de l'école ?
Sur le principe, non mais le bâtiment actuel deviendra, de fait, un bâtiment communal avec une autre destination non encore définie.

Est-ce possible d'envisager le début des travaux de l'école d'ici un an ?
Il s'agit d'un calendrier défini en terme de rétro-planning relatif au projet actuel. C'est donc possible techniquement malgré les probables contraintes non encore connue qui pourraient advenir.

Retour sur les travaux de réfection de la salle Polyvalente Jacques Prévert :

- -Fin des réponses à l'appel d'offres le 11/12/2023
- Choix des entreprises à venir : Commission le 14/11/2023 puis Conseil municipal le 15/01/2024
- Début des travaux prévu en janvier 2024
- Retroplanning : fin des travaux prévue Septembre 2024
- Convention a venir avec la commune de Malauzat pour utilisation de la salle communale de Saint Genes l'Enfant pour activités du soir des associations marsadaires.
- Projet subventionné à hauteur de 80% par l'Etat

Information Recensement qui se déroulera en janvier 2024

Fin de la réunion à 21h30

Comité Consultatif Communal (3C)

PROJET ECOLE

Lundi 11/12/2023

marsat

commune de marsat

RAPPEL DE LA DEMARCHE POUR LE PROJET ÉCOLE

10 février 2022

Etude AMO Assemblia :
- Présentation de la méthodologie
- Restitution des questionnaires (défauts constatés et propositions d'amélioration)

12 mai 2022

Présentation de deux scénarii et choix d'une restructuration « lourde »

19 octobre 2022

- Présentation de l'ensemble de l'étude AMO Assemblia
- Présentation du dispositif SCOLAEé

23 février 2023

Point d'étape : informations

12 septembre 2023

- Etudes pré-opérationnelles du dispositif SCOLAEé
- Audit énergétique - Scénarii d'aménagement
- Scénario consolidé
- Calendrier

07 décembre 2023

Point d'étape : Assistance
- maitrise d'ouvrage ou conduite d'opération
- calendrier

3C : du 11/12/2024
INFORMATION PROJET
AVIS, REMARQUES COMMENTAIRES

Documents d'études disponibles à ce jour

AMO ASSEMBLIA
(Entreprise publique locale)

Etat des lieux

Programme technique et fonctionnel :

- Choix construction / rénovation
- Objectifs techniques
- Surfaces des espaces couverts et des extérieurs

Fiches espaces

Budgets prévisionnels

Dispositif SCOLAEé
(ADUHME et Conseil départemental)

Audit technique et architectural

Etude énergétique du bureau Euclid

Scénarii d'aménagement

Scénario consolidé avec budgets prévisionnels

ÉTAPES À VENIR

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
Règlement de Consultation (RC)
Acte d'Engagement (AE)
…..

Les documents de l'AMO Assemblia et du Dispositif SCOLAEé sont essentiels et indispensables pour l'élaboration des documents précités mais nécessitent une « synthèse ».

POURQUOI ?

Documents AMO Assemblia

assemblia

Points « forts » :

- ✓ Enquête auprès des usagers
- ✓ Analyse de l'existant (exemple pour les surfaces)
- ✓ Identification des objectifs fonctionnels et techniques

Points « faibles »

- ✓ Analyse de site faible
- ✓ Pas de schéma fonctionnel spécifique au projet retenu
- ✓ Etudes de scénarii peu abouties
- ✓ Des objectifs techniques très précis (trop précis)

Documents dispositif SCOLAEé

SCOLAEé
Service de conseil local pour l'amélioration énergétique des écoles

Points « forts »

- ✓ Insertion du projet au niveau communal
- ✓ Diagnostic technique général de l'ensemble des bâtiments
- ✓ Technique de construction avec matériaux biosourcés préconisés

Points « faibles »

- ✓ Scénario qui apporte une réponse architecturale (non prévu à ce stade)
- ✓ Absence de visibilité sur les surfaces des différents espaces et leur réponse aux besoins

En prenant exemple sur l'expression des besoins et sur les réponses des surfaces, on dispose avec l'ensemble des documents d'approche différente (une très étudiée, une plus approximative), ce qui nécessite un libellé plus adapté aux différents documents pour la maîtrise d'œuvre :
Travail confié au CEREMA = Finalisation en terme de programme

Aide au choix du type d'accompagnement

Mandat de maîtrise d'ouvrage (rôle définit selon articles du Code Commande Publique)
OU
Mission de conduite d'opération (rôle définit selon articles du Code Commande Publique)

> Mission de conduite d'opération = implication plus forte de la Maîtrise d'Ouvrage donc un meilleur suivi de l'opération

Cette mission s'articule autour de trois axes principaux :

- le conseil technique, administratif, organisationnel et financier au maître d'ouvrage
- la rédaction, le suivi et la vérification de la bonne exécution des contrats de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur sécurité…)
- la coordination des interventions de prestations de service des titulaires des contrats

Prestation de service sans délégation

Les documents nécessaires au cahier des charges pour la mission de conduite d'opération seront élaborés par le CEREMA

Le Cerema, en tant qu'expert sur les problématiques d'environnement, d'infrastructure, de climat et d'énergie, intervient régulièrement sur le sujet Rénovation énergétique.

CALENDRIER PREVISIONNEL
PROJET ÉCOLE

FIN JANVIER 2024	DEBUT MARS 2024	FIN AVRIL 2024	DEBUT MAI 2024	FIN JUIN 2024		OCTOBRE 2024 OU JANVIER 2025
CHOIX MAITRE D'OEUVRE	AVANT-PROJET SOMMAIRE	AVANT-PROJET DEFINITIF	DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE	APPEL D'OFFRE	ANALYSE DES OFFRES SIGNATURES DES MARCHES SIGNATURES OFFRES DE SERVICES	DEBUT DES TRAVAUX

Durée prévisionnelle des travaux = 30 à 36 mois

Budget Prévisionnel

Coût global de l'opération = coût total = 3 075 000€ HT
Deux hypothèses de travail pour les recettes de l'opération

DEPENSES				SUBVENTIONS			FCTVA
	HT	TTC			60%	65%	
				FEDER			
				ETAT	1 639 700	1 639 700	
				REGION	178 000	178 000	
				CD 63	176 188	176 188	
				CAF Agence de l'eau			
COUT TOTAL	**3 075 000**	**3 690 000**		**TOTAL**	**1 845 000**	**1 998 750**	**605 308**
		3 690 000					**605 308**
RESTE A CHARGE					**1 239 692**	**1 085 942**	
ou RESTE A CHARGE					**1 239 692**	**1 085 942**	

Merci de votre attention

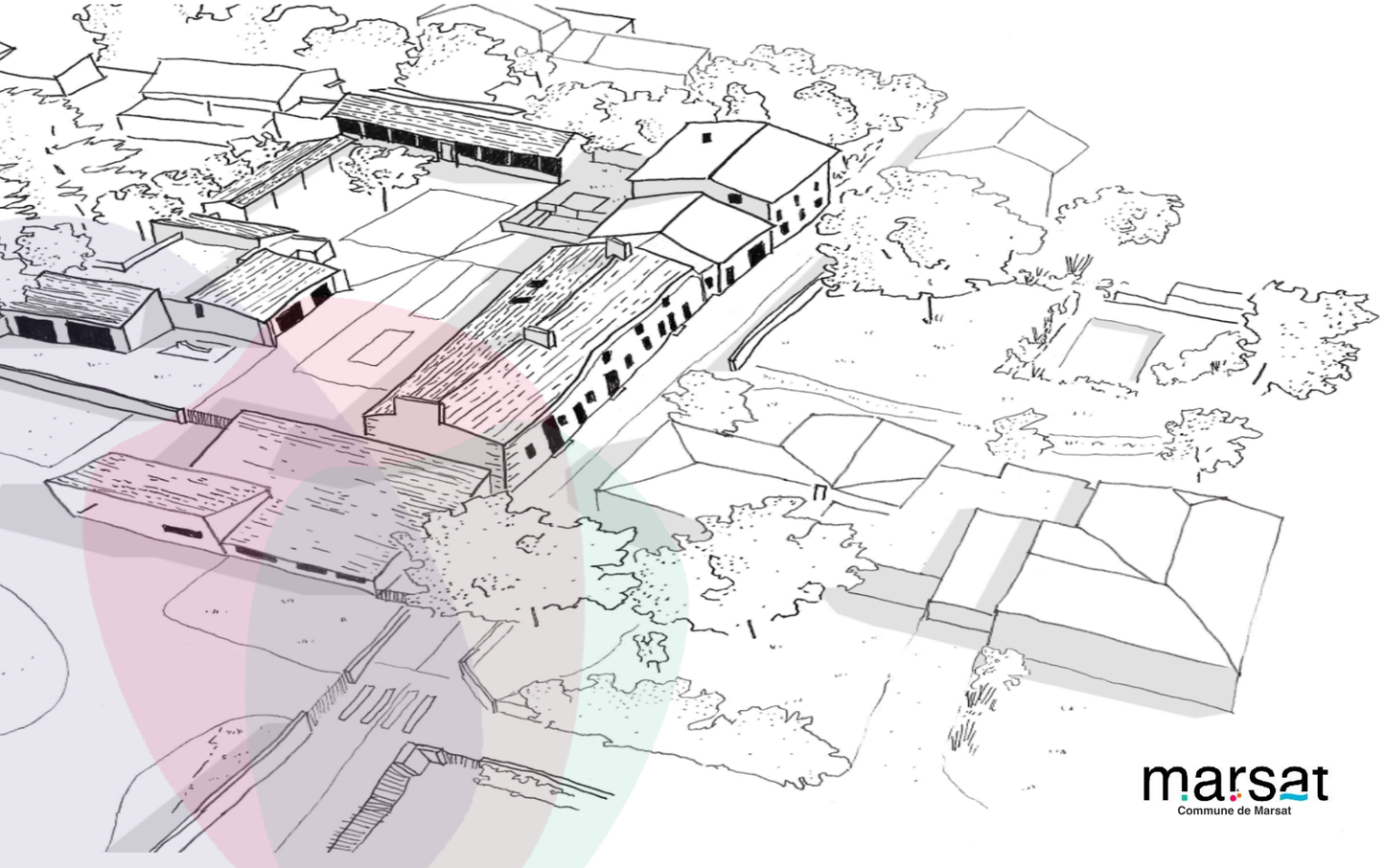

marsat
Commune de Marsat